

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 17 décembre 2015 à 20h45.

Rabastens, le 11/12/2015

Le Maire,

Présents :

Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Paul BOZZO - Séverine AHLSELL DE TOULZA - Bernard MONTLIVIER - Jean-Paul RUFFIO - Cécile DERREVEAUX - Marie MONNIER - Jean-Guy LECLAIR - Vanessa PELLERIN - Bernard MONTFRAIS - Marie-Pierre ROBERT - Erick ESPEL - Jacqueline FELZINES - Jean-François CARIVEN - Alain BREST - Françoise CATHALA - Annie VIGNERAC - Albert BRAS - Christian TABOURIN

Représenté(s) :

Madame Ludivine PAYA DELMON ayant donné procuration à Bernard MONTLIVIER
Monsieur Jean François COZZOLINO ayant donné procuration à Jacqueline FELZINES
Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Pierre VERDIER
Madame Marie-Martine MANIAGO ayant donné procuration à Danièle BOROT
Monsieur Daniel BARRAQUE ayant donné procuration à Erick ESPEL
Madame Stéphanie SARRADE ayant donné procuration à Christian TABOURIN

Excusés : Madame Aude CAPELLI, Monsieur Philippe PASCUAL

Madame Cécile DERREVEAUX est nommée secrétaire de séance

Séance du 17 décembre 2015

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03/11/2015

- 1- Avis sur projet de schéma départemental de coopération intercommunale
 - 2- Urbanisme
 - 2.1- Modification du Plan Local d'Urbanisme
 - 2.2- Rétrocession voiries et espaces verts - Chemin de la Briqueterie
 - 3- Finances :
 - 3.1- Décisions modificatives et écritures comptables
 - 3.2- Subventions et cotisations 2015
 - 4- Ressources humaines
 - 4.1- Création d'un emploi permanent
 - 4.2- Contrats d'avenir
 - 5- Assurance statutaire du personnel
 - 5.1- SOFCAP : révision des conditions du contrat
 - 5.2- Consultation assurance statutaire
 - 6- Attribution de marchés
 - 6.1- Assurances
 - 6.2- Marché de travaux Mairie de Rabastens
 - 7- Etude sur le réseau d'assainissement en rejets directs
 - 8- DETR 2015 : Travaux Mairie de Rabastens : Validation du plan de financement
 - 9- Convention MJC Rabastens/Couffouleux
 - 10- Vote tarifs 2016
 - 11- Camping municipal : Délégation de service public
 - 12- Convention Station d'épuration Commune de Rabastens/VEOLIA
 - 13- Point sur le Conseil Municipal Jeunes
 - 14- Point sur l'intercommunalité
 - 15- Point sur le CCAS
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03/11/2015

Vote : Unanimité - 1 abstention (Cécile DERREVEAUX)

1- Avis sur projet de schéma départemental de coopération intercommunale :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Monsieur le Préfet a demandé à l'ensemble des Communes et de la Communauté de Communes de se prononcer sur le projet de schéma de coopération intercommunale présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015 conformément à la loi Nôtre.

Le projet présenté par le Préfet associe la Communauté de Communes du Rabastinois aux Communautés de Communes de Tarn et Dadou et Vère-Grésigne / Pays Salvagnacois. Une entité de 69 communes et 78 000 habitants. Cette nouvelle Communauté de Communes deviendrait la troisième du Département.

Le projet a des incidences sur le périmètre mais aussi sur la suppression de syndicats : le SICTOM (collecte et traitement des ordures ménagères de Couffouleux et de Giroussens). Seules les collectivités impactées par le schéma devront se positionner.

Monsieur le Maire souhaite exposer son point de vue et indique que la proposition du Préfet correspond au périmètre du PETR, structure qui avait été créée dans le prolongement de l'association créée par Monsieur Charles PISTRE « VRD » Voie Rapide et Développement à la fin des années 80 et qui avait comme ambition de faire collaborer les communes sur le territoire impacté par l'arrivée de l'autoroute A68.

Le Préfet propose une nouvelle communauté de communes à l'échelle du PETR.

Les difficultés que pourrait rencontrer le territoire du rabastinois sont la taille de la nouvelle intercommunalité et la question du devenir de la mutualisation des services administratifs entre la communauté du rabastinois et les communes de Rabastens et Couffouleux au risque de s'éloigner des habitants et de perdre les services de proximité.

La nouvelle région dans laquelle rentre le territoire du rabastinois au 01/01/2016 demandera à faire partie d'une communauté de communes de taille suffisamment grande pour être entendu.

Monsieur Alain BREST demande le devenir du SIVOM. Monsieur le Maire indique que le schéma actuel ne prévoit pas la disparition du SIVOM. Toutefois il semblerait que cela soit un oubli, le Président du SIVOM doit s'entretenir avec le Préfet à ce sujet.

Monsieur Albert BRAS demande des précisions quant aux éventuels choix de certaines communes de sortir de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire indique que certaines communes comme Mézens ont indiqué leur choix au Préfet de rejoindre la communauté de communes Tarn- Agout mais à ce stade de la réflexion, le schéma ne prévoit pas ces dispositions.

Monsieur Alain BREST demande si le nombre de conseillers communautaires restera le même. Monsieur le Maire indique que cela représenterait 9 ou 10 délégués à la place des 17 actuellement (au niveau du PETR).

La Commune de Rabastens émet un avis favorable sous réserve de préserver les services de proximité pour les habitants et les communes mais aussi un pôle territorial mutualisé sur le Rabastinois. Ceci afin de permettre d'une part une implication toujours aussi importante des élus des différentes communes et d'autre part un service de proximité pour tous les habitants du territoire.

En tenant compte des éléments susvisés et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** d'émettre un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale tel que proposé par Monsieur le Préfet.

2- Urbanisme :

2.1 Modification du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui indique à l'assemblée qu'il y a lieu de valider la modification n°2 du PLU. Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et les avis des services consultés, la modification du PLU est acceptée à **l'unanimité** selon le document présenté par le cabinet CITADIA.

2.2 Rétrocession voiries et espaces verts - Chemin de la Briqueterie

Monsieur Jean-Guy LECLAIR indique à l'assemblée que dans le cadre de l'opération de construction des 36 logements chemin de la Briqueterie Tarn Habitat a sollicité la commune pour la rétrocession des voiries et espaces publics du lotissement.

Ainsi, il convient de valider le plan de rétrocession présenté en séance permettant de délimiter les espaces publics/privés sous réserve que les contrôles des voiries et réseaux soient conformes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à **l'unanimité** le plan de rétrocession présenté et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant d'acter cette nouvelle délimitation pour la création des nouvelles parcelles et la rétrocession correspondante à l'euro symbolique sous réserve que les contrôles des voiries et réseaux soient conformes

3- Finances :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui présente les décisions financières à valider sur proposition de la commission des finances du 09-12-2015,

3.1- Décisions modificatives et écritures comptables

Travaux en régie

Le personnel communal est amené à réaliser des travaux visant à améliorer le patrimoine de la Collectivité.

Ainsi, afin d'estimer la valeur de ces biens et de les intégrer en investissement, il convient de prendre en compte, en plus de la valeur d'acquisition des fournitures et autres (location de matériel par exemple), le temps passé par les agents (technique mais aussi administratif).

Monsieur le Maire propose de fixer un coût horaire pour les travaux réalisés en régie en tenant compte des charges de personnel (traitement, charges patronales, assurance du personnel, ...). Il est proposé de fixer ce coût, dès l'année 2015, à 23 €/ heure. Il pourra être réévalué chaque année par délibération.

Les dépenses de main d'œuvre, de petit outillage et autres, initialement inscrites en section de

fonctionnement, seront donc transférées en fin d'exercice, au moyen d'écritures annuelles, à l'un des chapitres intéressés de la section d'investissement.

Ces dépenses (à l'exception des frais de personnel) seront, selon leurs natures, éligibles au FCTVA.

De plus, il est proposé de fixer le tarif horaire d'utilisation du matériel **EN INTERNE** uniquement pour les travaux en régie ainsi qu'il suit :

Tracto pelle : 150€ TTC par jour /Pelle : 320€ par jour/ Fourgon : 30€ par jour/ Mini pelle : 100€ par jour / Voiture : 30€ par jour / Compacteur : 150€ / Camion: 100€ / Compresseur : 100€ / Machine peinture route : 100€ / Epaveuse : 250€

Vote : unanimité

DM 12 - Acquisition d'isolairs

Afin d'acquérir de nouveaux isolairs, les inscriptions budgétaires suivantes sont nécessaires :

Cpte 2188 « autres immo. corporelles » : +850€

Cpte 2313 « constructions en cours », opération 466 « travaux bâtiment mairie » : -850€

Vote : unanimité

DM 13 – Régularisation d'écritures

L'emprunt SFIL d'un montant de 2 834 040€ a été passé sur le budget principal mais concerne le budget assainissement à hauteur de 200 000 €.

Ainsi, chaque année, le budget assainissement reverse la quote-part des intérêts et du capital au budget principal qui émet alors un titre de recette.

Or, depuis 2010, le montant global intérêt+capital a été imputé au compte 276348 « autre créances immobilisées » alors que seul le montant du capital aurait dû l'être.

Afin de régulariser cette situation, il convient de procéder aux inscriptions suivantes :

D 276348 : 41 500 €

R 76233 : 41 500 €

R 021 : 41 500 €

D 023 : 41 500 €

Vote : unanimité

DM 4 - Budget assainissement - Amortissement des subventions reçues

Les subventions reçues pour financer les dépenses d'équipement font l'objet, chaque année, d'une reprise à la section de fonctionnement au même rythme que l'amortissement.

L'actif du budget assainissement étant, à l'heure actuelle, difficilement identifiable. De plus, aucun amortissement des subventions reçues n'a été constaté depuis 2002. Aussi, en accord avec la Trésorerie, la valeur comptable nette des subventions sera amortie globalement, dès 2015.

Au total : 797 501.88€ à amortir sur 20 ans

Le principe veut que si la subvention parvient plus tard que l'année d'acquisition du bien concerné ou des travaux réalisés, l'amortissement doit s'effectuer sur la durée résiduelle de l'amortissement de la dépense.

Cpte 13911 subvention d'équipement transférable de l'Etat : 33 500 €

Cpte 13913 subvention du Département : 4 200 €

Cpte 13918 subvention d'autres établissements : 2 500 €

Cpte 7811 reprise d'amortissement : 40 200€

D 021 : 40 200 €

R 023 : 40 200€

Vote : unanimité

Autorisation d'engager les dépenses 2016 avant le vote du budget

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le budget primitif 2016 ne sera voté qu'au cours du mois de mars. Toutefois, en attendant ce vote, il est nécessaire d'autoriser le Maire à engager et à mandater :

* Les dépenses d'investissements avant le vote du BP dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent pour tous les programmes engagés, et sur tous les budgets (Communal-Assainissement-CCAS) soit pour le budget communal 251 052 € maximum et pour le budget assainissement 519 519 € maximum.

* Les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits de 2015 sur tous les budgets.

Vote : unanimité

3.2- Subventions et cotisations 2015

Les subventions suivantes sont acceptées à l'unanimité :

Subvention MJC : 17 400 €

Subvention versée au CCAS de la commune : 10 000 €

La subvention Toulouse en scène sur les concerts 2015-2016 : 3 500 €

Cotisation personnelle de M. Brouzes, archiviste, au Comité français du Bouclier Bleu : 18 €

Association des conservateurs des Musées de Midi-Pyrénées 500.00 €

4-Ressources humaines

4.1- Création d'un emploi permanent

Il convient de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de Directeur des services

techniques (grade d'ingénieur du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux).

En effet, compte-tenu que l'agent en poste exerce les fonctions de directeur des services techniques en CDD depuis plus de 6 ans, il convient que le contrat soit reconduit pour une durée indéterminée à compter du 17/12/2015.

Vote : Unanimité

4.2- Embauche personnel contrats aidés

Il est proposé pour les besoins du service des écoles (cantine, ALAE, ALSH) de procéder aux recrutements suivants :

Une personne au grade d'agent d'entretien à raison d'une durée hebdomadaire de travail 21h à compter du 21/12/2015.

Deux personnes au grade d'agent d'animation à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 24 heures pour une durée de 36 mois à compter du 04/01/2016.

Une personne au grade d'agent d'entretien à raison d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures pour une durée de 24 mois à compter du 04/01/2016.

Madame Annie VIGNERAC souhaite savoir pourquoi une telle augmentation du nombre de postes, sachant que seuls deux agents ont terminé leur contrat et n'ont pas été renouvelé.

Monsieur le Maire indique que 3 des postes concernent des remplacements suite à la fin des contrats aidés précédents. La réalité financière de la commune de Rabastens ne permet malheureusement pas de conclure des contrats autres que des contrats aidés. Le service assuré auprès des écoles pour l'accueil des enfants du Rabastinois (cantine, ALAE, ALSH) ne peut d'ailleurs fonctionner que grâce à ces emplois.

Monsieur le Maire rajoute qu'effectivement un nouveau poste est créé pour des besoins de service, sans que cela ne coût d'argent à la commune et permet ainsi d'employer une personne en recherche d'emploi.

Monsieur Alain BREST demande quelles sont les contreparties aux contrats d'avenir. Monsieur le Maire indique qu'il s'agira de formations et précise qu'il est bien stipulé aux agents embauchés qu'aucun engagement de renouvellement ne peut être pris en raison de la situation financière difficile de la commune.

5- Assurance statutaire du personnel

5.1- SOFCAP : révision des conditions du contrat

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de réviser les conditions du contrat souscrit avec la SOFCAP compte-tenu du taux d'absentéisme relevé. En effet, afin de maintenir le taux de 9.35% il convient de modifier la franchise de 10 jours à 30 jours.

Monsieur Alain BREST souhaite savoir s'il s'agit d'une demande de la SOFCAP. Monsieur le Maire indique que la SOFCAP propose cette solution au vu du taux d'absentéisme relevé. Soit la SOFCAP augmente la cotisation soit la franchise augmente.

Monsieur Alain BREST indique qu'il serait opportun de voir comment gérer cet absentéisme. Monsieur le Maire souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur le fait qu'il y a plus de jours d'arrêts mais moins d'agents.

Vote : unanimité

5.2- Consultation assurance statutaire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la Commune de Rabastens participe à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la conclusion d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel pour la période du 01.01.2017 au 31.12.2020

Vote : unanimité

6- Attribution de marchés

6.1- Assurances

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique que suite aux Commissions d'Appel d'Offres il est proposé d'attribuer le marché d'assurance par lot ainsi qu'il suit :

Dommages aux biens : Groupama : 7 234.25 €

Responsabilités et risques annexes : SMACL : 5 215.01 €

Véhicules et risques annexes : SMACL : 5 666.07 €

Protection juridique : 1 163.78 €

Soit un montant total de 19 279.11 € annuel représentant une économie pour la première année de 3 162.85 € (frais de consultation ARIMA 1 800 € déduits) soit 10 851.40 € pour la durée du contrat.

Vote : unanimité

2.3 Marché de travaux Mairie de Rabastens

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Paul BOZZO qui indique que sur proposition de la commission d'appel d'offres le marché est attribué ainsi qu'il suit :

Lot 00 : Prescriptions communes à tous les lots

Lot 01 : Gros œuvre - Revêtements sols dur

Lot 02 : Plancher bois - Charpente - Couverture

Lot 03 : Menuiseries extérieures

Lot 04 : Menuiseries bois - Mobilier

- Lot 05 : Cloisons - Faux plafonds
- Lot 06 : Peinture
- Lot 07 : Restauration peinture d'art
- Lot 08 : Electricité
- Lot 09 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaire
- Lot 10 : Ascenseur

Monsieur Paul BOZZO précise que les entreprises du Rabastinois ont été sollicitées pour participer à cet appel d'offres.

Vote : unanimité

7- Etude sur le réseau d'assainissement en rejets directs

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à la réunion organisée avec les services de la DDT et l'Agence de l'Eau Adour Garonne et au regard de la directive européenne des eaux résiduaires urbaines, le réseau d'assainissement de la commune est non conforme, en raison de la présence de rejets directs d'eaux usées au milieu naturel.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation dans des délais raisonnables (passer de 200 à 87 non conformités) il convient que la commune réalise en 2016 une étude permettant d'établir un état des lieux et le phasage des travaux à prévoir pour résorber les rejets directs au milieu naturel.

Monsieur le Maire rajoute que cette étude permettra de lever la non-conformité mais aussi évitera à la commune une pénalité qui s'appliquerait sur la prime de performance épuratoire de la future station d'épuration.

Monsieur Alain BREST demande le coût de cette étude.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit dans un premier temps d'une délibération de principe, à ce stade de la réflexion aucun montant ne peut être annoncé.

Vote : Unanimité

8- DETR 2015 : Travaux Mairie de Rabastens : Validation du plan de financement

Il convient de valider le plan de financement permettant de prétendre à la DETR 2015 pour les travaux de la Mairie de Rabastens ainsi qu'il suit :

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION : (HT)	1 002 459.70 €
FINANCEMENT DETR	
Montant éligible de l'opération HT :	1 002 459.70 €
Montant DETR demandé (25 %)	250 614.92 €
AUTRES FINANCEMENTS	
Subventions	
CONSEIL REGIONAL 35% sur base éligible 132 480 € (accessibilité)	46 368.00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL 6.88%	68 988.92 €
AUTOFINANCEMENT/ASSURANCE 63.50 %	636 487.86 €
TOTAL	751 844.78 €

9- Convention MJC Rabastens/Couffouleux

Reporté

10- Vote tarifs 2016

Les tarifs 2016 sont votés à l'unanimité ainsi qu'il suit :

PARTICIPATION POUR NON REALISATION AIRE DE STATIONNEMENT

Par logement créé :	2500 €
---------------------	--------

PISCINE :

Tarifs journaliers piscine	
Visiteurs	1.50 €
Enfants de - de 16 ans ticket B	1.10 €
(Carte abonnement 20 séances)	15.00 €
(Carte abonnement 10 séances)	9.00 €
Adultes ticket A	2.50 €
(Carte abonnement 20 séances)	40.00 €
(Carte abonnement 10 séances)	22.00 €
Campeurs visiteurs	1.00 €
Campeurs enfants de -16 ans	0.80 €
Campeurs enfants de -16 ans (carte abonnement 20 séances)	10.00 €

Campeurs adultes + 16 ans	2.00 €
Campeurs adultes + 16 ans (carte abonnement 20 séances)	30.00 €

ECOLE DE MUSIQUE :

2016	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
RABASTENS ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS À L'INSCRIPTION			
SOLFEGE (45mn)	69,60 euros	60 euros	60 euros
INSTRUMENT (30mn)	104,4 euros	90 euros	90 euros
HORS COMMUNES ET ADULTES			
SOLFEGE (45mn)	93,33 euros	80 euros	80 euros
INSTRUMENT (30mn)	140 euros	120 euros	120 euros

TERRASSES :

Terrasse	Du 01/04/2015 au 30/09/2015	Du 01/01/2015 au 31/03/2015 et du 01/10/2015 au 31/12/2015
Avec couverture ou plancher	7 € le m ² / trimestre	3.50 € le m ² / trimestre
De plein air	3.50 € le m ² /trim.	3.50 € le m ² /trim.
Etalages	3.50 € le m ² /trim.	3.50 € le m ² /trim.

CANTINE :

Enfant Rabastens	de 2.80 à 3 € *
Enfant hors Rabastens	de 3.20 à 3.40€ *
Adulte	6 €

*suivant quotient familial comme suit :

- Rabastens (2.80 € si QF<800, 2.90 € si 801<QF<1000 et 3 € si QF>1001),
- hors Rabastens même grille et tarifs suivants : (3.20 €, 3.30 € et 3.40 €)

ALSH : Pour les mercredis et les journées des vacances (sorties et camps : tarifs spéciaux) :
le repas pour les enfants de rabastens et des communes participant au financement sera facturé 2.80 à 3€ suivant le quotient familial. Pour les enfants des communes ne participant pas au financement, majoration de 5 € des tarifs de chaque tranche et facturation du repas de 3.20 à 3.40 € suivant le quotient familial.

ALAE :

Tarifs ALAE applicables par enfant	0<QF≤800€	801€<QF≤1000€	1001€<QF≤1500€	QF>1501€
A la séance Communes participant au financement	0.55 €	0.60 €	0.75 €	0.85 €
A la séance Communes ne participant pas au financement	1.55 €	1.60 €	1.75 €	1.85 €

BRANCHEMENTS ELECTRIQUES :

Par marché :	2 €
Rôtissoire sur le marché	7 € par jour
Fêtes et forains et manifestations par jour	Payé direct à l'EDF
Utilisation coffret Lac des Auzerals	70 € forfait annuel

SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES :

Concession trentenaire (à compter du 1.01.2002) le m ² :	80 €
Concession trentenaire colombarium :	900 €

Vacation (police fixe) :	25 €
--------------------------	------

MUSEE :

Entrée payante adulte hors commune > 16 ans (ticket bleu)	2.50 €
Entrée pour les rabastinois	Gratuite
Carte annuelle pour le musée	6 €
Visite du musée et historique de la Ville	5 €
Groupe hors commune > 10 pers. (Ticket jaune)	2 € (par pers.)
Etudiants, demandeurs d'emploi hors commune	2 €
Gratuité pour titulaires carte ambassadeur (uniquement pour le Tarn)	
Eclairage NDB	1 € les 15 minutes

BAREME DE DEDOMMAGEMENT FINANCIER POUR OCCUPATION DES EGLISES

Les recettes correspondantes sont versées à l'Association diocésaine d'Albi sauf pour les manifestations organisées ou portées par la Mairie qui sont exonérées de toute facturation.

EGLISES	Manifestation à but lucratif	Manifestation à but non lucratif
Eglise de Rabastens et de St Sulpice	120 €	60 €
Eglise de Salvagnac	75 €	40 €
Petites églises	50 €	30 €
Une heure de chauffage	15 € (pas pour Notre Dame du Bourg)	15 € (pas pour Notre Dame du Bourg)
Salle paroissiale	30 à 100 € selon la taille	20 à 80 € selon la taille
Chauffage salle paroissiale	10 € de l'heure	10 €

Monsieur Albert BRAS indique à l'assemblée qu'il n'est pas normal de facturer si cher l'utilisation des églises. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une volonté du Diocèse aussi, il propose d'adresser un courrier au Diocèse d'Albi pour leur faire part de cette remarque et voir s'il est possible de revoir les tarifs à la baisse.

DROITS DE PLACE :

Le mètre linéaire non abonné au jour	1.50 €
Le mètre linéaire abonné trimestriel	12 €
Le stationnement camion assurant la vente	80 €
Marché nocturne	1.50 € le ml + 2.50 € électricité
Cirque, la manifestation	40 € / grands cirques, 15 € / petits cirques
Manèges enfants, petits métiers (pêche aux canards, pince....) pour la fête de printemps et d'été	5 € le ml
Gros métiers : ... fête printemps/été	110 €
Baraques (tir, salles de jeux, restauration) pour la fête de printemps et d'été	7 € le ml
Brocante 2 jours :	20 € pour les stands de 7x7m 10 € pour les stands de 3.5x7
Brocante 1 jour :	10 € quel que soit l'emplacement
Vide grenier organisé par les associations	100 €

NOUVELLE TARIFICATION ACCUEIL DE LOISIR SANS HEBERGEMENT (ALSH) AU 01/01/2016

A compter du 1^{er} janvier 2016, les aides temps libres sont supprimées 2.50€ par demi-journée, 5€ par journée et aide séjours pour les familles avec un quotient familial (QF) inférieur à 700€. Elles sont remplacées par une nouvelle aide aux structures. Celle-ci vise notamment à encourager la fréquentation des accueils de loisirs par davantage de mixité sociale. En contrepartie, le nouveau dispositif implique la mise en place d'une grille tarifaire à 5 tranches de quotient familial, et des tarifs dégressifs.

Tarif actuel :

ENFANTS DOMICILIES A RABASTENS OU COMMUNE PARTICIPANT AU FINANCEMENT (Couffouleux et Grazac)

	QF de 0 à 500€	QF de 500 à 630€	QF de 630 à 800€	QF de 801 à 1000€	QF de 1001 à 1500€	QF > 1501€
JOURNEE SANS REPAS	7€	8€	8.50€	10.60€	13.70€	15.30€
DEMI JOURNEE SANS REPAS	4.5€	5€	5.20€	6.50€	9€	9.30€

Les nouveaux tarifs sont proposés sur cinq tranches de quotients familiaux ; le tarif le plus élevé est considéré comme le tarif plein, les quatre autres tarifs sont des tarifs dégressifs.
Le pas de réduction minimum entre les tranches est de 15%.

Tarif proposé :

	QF de 0 à 500€	QF 500 à 699€	QF de 700 à 899€	QF de 900 à 1099€	QF > 1100€
JOURNEE SANS REPAS	2€	3€	8.5€	10.50€	13.50€
DEMI JOURNEE SANS REPAS	1.5€	2.5€	5€	6€	8€

ENFANTS DOMICILIES DANS LES COMMUNES NE PARTICIPANT PAS AU FINANCEMENT

Le prix de la journée est majoré de 5€ et le prix de la demi-journée est majoré de 3€ pour les familles non domiciliées à Rabastens.

TARIF SORTIES

En principe la sortie devrait être intégrée dans le prix de la journée, mais un tarif dégressif pourrait être accepté par la Caf.

Le tarif des sorties pourraient être proposé avec le même principe de dégressivité :

	QF de 0 à 500€	QF 500 à 699€	QF de 700 à 899€	QF de 900 à 1099€	QF > 1100€
SORTIE	1€	1.5€	2€	2.5€	3€

TARIFS SEJOURS

La grille pourra évoluer en fonction de la nature du séjour mais elle ne pourra pas dépasser la grille suivante :

	QF de 0 à 500€	QF de 500 à 699€	QF de 700 à 899€	QF de 900 à 1099€	QF > 1100€
SEJOUR	15€	21€	27€	33€	40€

LOCATION MATERIEL SERVICES TECHNIQUES A D'AUTRES COLLECTIVITES 2016:

Matériel	Prix en € TTC / journée*
Tracto-pelle	200 €
Pelle	360 €
Fourgon	30 €
Mini-pelle	100 €
Voiture	30 €

Balayeuse	250 €
Compacteur	150 €
Camion	100 €
Compresseur	100 €
Machine peinture	100 €
Epareuse	250 €

11- Camping municipal : Délégation de service public

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la gestion du camping municipal a été assurée depuis 1971 soit en régie, soit en gérance.

Afin d'améliorer et professionnaliser la qualité d'hébergement touristique du camping municipal, il est proposé de passer cet équipement en délégation de service public sous la forme d'une concession.

Monsieur le Maire rajoute que la commission municipale « Délégation de Service Public » est chargée de la mise en œuvre de ce dossier qui fera l'objet d'une validation lors d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à **l'unanimité** la proposition énoncée par Monsieur le Maire et l'autorise à lancer la consultation correspondante et à signer les documents s'y rapportant.

12- Convention Station d'épuration Commune de Rabastens/VEOLIA

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Commune de Rabastens a confié à la société SADE-SO la gestion des ouvrages du service d'assainissement collectif par contrat de prestation de service (délibération du 17/12/2009) et par avenant n°1. Ce contrat arrivant à échéance le 31/12/2015, il est proposé de confier la gestion provisoire des ouvrages du service d'assainissement d'eaux usées de la Commune à la Société VEOLIA EAU Compagnie Générale des Eaux jusqu'au 31/12/2016.

Vote : unanimité

13- Point sur le Conseil Municipal Jeunes

Madame Jacqueline FELZINES propose à l'assemblée le visionnage d'un court-métrage sur la propreté de la ville réalisé par le Conseil Municipal Jeunes. Le but était de crédibiliser leurs actions, elle indique d'ailleurs que les parents ont été touchés par la diffusion de ce court-métrage en séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire félicite le travail des jeunes qui s'investissent dans leurs missions auprès de la population rabastinoise.

14- Point sur l'intercommunalité

Monsieur le Maire indique que la question sur l'intercommunalité a été abordée en point n°1.

15- Point sur le CCAS

Madame Danièle BOROT rappelle les différentes aides qui ont été attribuées entre les mois de septembre et décembre : l'aide au loyer (3 200.00 €), à l'alimentation (14 bons pour un montant de 700 €), à l'énergie (1 030.00 €) et à l'eau et l'assainissement (443.62 €)

D'autres projets sont en cours : une conseillère municipale ressource s'est portée volontaire pour aider une jeune maman dans ses démarches, Madame Jacqueline FELZINES travaille également à la mise en place d'un groupe de parole sur le thème de la parentalité.

QUESTIONS DIVERSES

Affichage

Madame Françoise CATHALA regrette que l'affichage dans la vitrine devant les locaux de la Mairie ne soit pas plus visible. Monsieur le Maire veillera à ce que l'affichage soit modifié de manière à être visible.

Traitement des ordures ménagères : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-François

CARIVEN qui indique que grâce aux efforts faits en matière de tri sur la commune de Rabastens (redoublement du ramassage, tri en poches porte à porte dans le quartier du château et Notre Dame du Bourg porte à porte) la commune va réaliser en 2016 une économie non négligeable sur son budget. En effet, plus il y a de tri plus la tarification auprès de l'organisme de tri Trifyl fait baisser le montant de la tarification.

Ainsi, selon les calculs très précis, la commune réalisera en 2016 une économie globale 14 110 €.

Monsieur Alain BREST indique qu'il serait bon, afin d'affiner ces chiffres, d'y soustraire le coût des agents mis à disposition.

Monsieur Jean-François CARIVEN indique qu'il n'y a pas eu d'agents supplémentaires sur ce service.

Monsieur le Maire tient à féliciter le travail du service des ordures ménagères et les habitants pour leurs efforts en matière de tri.

Il salue également le travail des conseillers municipaux qui s'investissent tout au long de l'année et permettent à la commune de mettre en œuvre des actions à moindre coût et impulsent des projets constructifs.

Vente véhicule

Monsieur Alain BREST souhaite savoir si un véhicule communal a été vendu à un agent communal et si une publicité d'appel d'offres a été faite à ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu'un petit fourgon de la Communauté du Rabastinois a été volé il y a quelques semaines. Il vérifiera si toutefois une vente a été effectuée et apportera cette précision ultérieurement.

Il rappelle toutefois que la règle de publicité serait respectée si une vente devait être réalisée.

Marché de Noël

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus et non élus pour la réussite de cette action municipale tenue malgré le fait qu'elle n'ait pu avoir lieu à la Halle.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes à l'ensemble des élus présents et lève la séance à 23h13.

Le Maire,

Pierre VERDIER